



16 mai 2020

Message à l'attention des cadres UNSS

- *Ce mail est adressé à celles et ceux qui ont communiqué au SNEP-FSU leur adresse électronique personnelle*
- *Nous invitons les destinataires de ce mail à le relayer auprès des cadres de leur connaissance*

Le module 2S2C « Sport, Santé, Culture, Civisme » révèle les mêmes intentions que les différents dispositifs déjà imaginés auparavant (CAS, contrats bleus, accompagnement éducatif, SPoRT l'Après-Midi, Cours le matin-EPS et sport l'après-midi) : confier aux collectivités territoriales ou à d'autres acteurs les enseignements dits « non fondamentaux » dont, pour ce qui nous concerne particulièrement, l'EPS et le sport scolaire.

La directrice nationale a lancé, sans plus attendre, les cadres UNSS dans la mise en œuvre de ce dispositif sans aucune concertation (ni avec les cadres, ni les enseignants d'EPS-animateurs d'AS, ni les instances).

Pourquoi ne pas s'être d'abord appuyé sur la professionnalité et les ressources plurielles que représentent les enseignants d'EPS pour qu'ils organisent et encadrent la « reprise » des activités physiques des élèves en EPS comme à l'AS ? Ces mêmes enseignants sont restés en contact avec leurs élèves pendant la période de confinement et ils ont proposé, comme leurs homologues des autres disciplines, des contenus pour que les élèves maintiennent une certaine activité physique.

Pourquoi faire jouer aux cadres un rôle d'intermédiaire entre clubs et établissements scolaires pour proposer des activités physiques organisées par des éducateurs sportifs ? Pourquoi ajouter de la confusion à la situation actuelle en allant chercher de nouveaux intervenants extérieurs qui « feraient (mieux) l'école » à la place de l'école ?

Pour le SNEP-FSU, là où l'EPS, les options EPS et les SSS peuvent être mises en œuvre, l'AS est également possible, dans le respect du protocole sanitaire du MEN bien évidemment. Il n'y a pas besoin de faire appel à des clubs pour « faire à la place » des enseignants d'EPS ou des éducateurs sportifs, déjà connus des équipes éducatives et qui intervenaient déjà avant la période de crise sanitaire (conventions, partenariats préexistants). C'est scier la branche sur laquelle se trouvent l'EPS et le sport scolaire !

Comment interpréter la phrase « Les équipements sportifs couverts ne rouvriront pas avant le 2 juin 2020, au moins sauf pour les sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels et les scolaires accueillis dans le cadre du programme sport santé civisme et culture. » au chapitre IV.A du Guide du ministère des Sport « Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19 » ; si ce n'est que **l'EPS et les AS n'auront plus accès aux équipements et seront donc « empêchés » de se dérouler dans des conditions « normales » de pratique. Cela pour faire place aux seuls élèves du 2S2C ?** Ce n'est pas acceptable !

Dans certains endroits, des clubs commencent déjà à s'adresser directement aux établissements scolaires sans même être passés par les référents UNSS et USEP dont ils ont eu les coordonnées par leur fédération... vous voyez que l'entrée est devenue libre !!!

Le SNEP-FSU tient à vous alerter sur ces procédés qui ne doivent jamais aboutir à une mise en œuvre **sans qu'il y ait au préalable de concertation et accord de l'équipe EPS ET du chef d'établissement.**

Dans cette période, à la question faut-il aider les clubs et les associations ? Le SNEP-FSU répond bien sûr que oui, la relance des activités sportives fédérales est importante. Mais elle doit se faire en complémentarité et sur du temps extra-scolaire mais en aucun cas se substituer à l'EPS et au sport scolaire. La période du déconfinement ne doit pas être un laboratoire de mauvaises mesures.

Il nous semble que lors des discussions au sein des GAD, il serait judicieux d'insister sur le rôle que doivent jouer l'EPS ET les AS et ne pas aller chercher des intervenants ailleurs que dans les collèges et lycées. Sauf bien sûr, si des liens existent déjà avec des clubs ou ligues (par ex quand il y a des intervenants dans les SSS, les pôles, les conventions existantes AS/Club).

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à discuter (ou rédiger une note) avec les Recteurs/DASEN et avec les IA-IPR pour **proposer que les AS, avec les enseignants qui les animent, soient l'outil le plus judicieux pour offrir des activités physiques aux élèves** (avec les mêmes conditions sanitaires que pour l'EPS bien sûr). En effet, **le forfait de 3h est tout à fait approprié** : les enseignants d'EPS-animateurs d'AS y consacrent parfois bien plus de temps, vous connaissez leur engagement, les « entraînements » peuvent être programmés sur n'importe quelle plage horaire (le mercredi après-midi mais aussi le midi, en fin d'après-midi) mais aussi sur le temps scolaire "ordinaire". Les activités organisées par l'AS n'ont pas besoin du 2S2C pour contribuer au développement du sport scolaire.

D'autre part, il nous paraît bien plus important à l'heure actuelle que vous mainteniez les contacts avec les coordos de district et les secrétaires d'AS ainsi qu'avec les collectivités et le mouvement sportif pour préparer la rentrée de septembre qui ne pourra pas être une rentrée comme les autres (formes de rencontres envisageables, APS possibles, ré-aménagements des calendriers, etc...).

Sachez que le SNEP-FSU est à vos côtés, dans les départements et dans les régions comme nationalement, pour que l'UNSS et les AS restent cet outil formidable que nombre de pays nous envient. Le sport scolaire fait partie intégrante du service public d'éducation. Il est hors de question de le laisser glisser vers du périscolaire ou vers une forme d'association complémentaire.

Pour info, lire sur notre site :

Le [Communiqué de Presse « 2S2C, un acronyme destructeur pour l'EPS »](#) et [Edito](#) du 14 mai 2020

Nathalie FRANCOIS, pour le secteur sport scolaire du SNEP-FSU

PS : si ce n'est déjà, le SNEP-FSU vous invite à le [rejoindre](#) et à le renforcer.